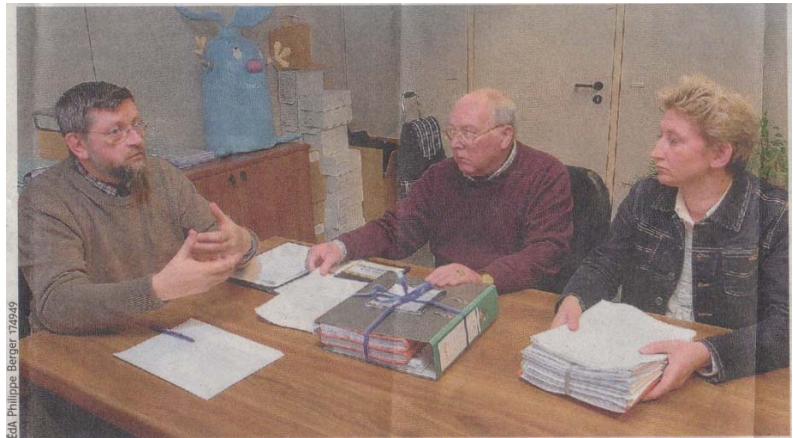


# Les «antiéoliennes» débarquent

L'échevin de l'Environnement, Alain Detry, a reçu M<sup>me</sup> Nathalie Davy (représentante du collectif des riverains) et M. Jean-Pierre Storder (pour «Vent de Raison»), à la maison des citoyens.

Les opposants au projet éolien sur le site d'Andoy-Limoy ont remis leur pétition, hier, à l'échevin namurois de l'Environnement.



L'échevin de l'Environnement, Alain Detry, a reçu M<sup>me</sup> Nathalie Davy (représentante du collectif des riverains) et M. Jean-Pierre Storder (pour «Vent de Raison»), à la maison des citoyens.

## • Jean-Paul COPAY

Leur intervention a été quelque peu masquée par l'action menée, au même moment, par les délégations syndicales, dans le hall de l'hôtel de ville (voir ci-dessus). Pourtant, leurs représentants étaient bien là. Les opposants à l'implantation d'un parc éolien à Andoy ont remis officiellement, hier lundi, leur pétition à Alain Detry.

Quelque 463 signatures ont été récoltées au bas d'un courrier se montrant définitivement défavorable à un «*projet inique et symptomatique, une fois de plus, du man-que de réflexion et de planification qui, depuis 2002, caractérise la gestion publique en matière éolienne et illustre l'incapacité d'harmoniser une vision intelligente en matière de renouvelables avec le droit constitutionnel qu'ont les citoyens à un environnement sain.*»

Mis à part, les aspects paysagers et les nuisances, les collectifs *Vent de Raison* et *d'opposition au projet Andoy-Loyers* posent les questions fondamentales suivantes :

*«A-t-on besoin d'éoliennes en on-shore pour satisfaire la de-mande en électricité? Ne peut-on atteindre l'objectif de diminution de 13 % des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 d'une autre manière ? Que coûte ce bricolage énergétique à la population ? A qui profite cette politique anarchique due à l'absence de planification ?»*

## Les réponses?

Chiffres et exemples à l'appui, les opposants au projet expliquent qu'aucune réponse satisfaisante n'est apportée à leurs multiples interrogations.

*«Nous mettons donc en exergue que le dédain des promoteurs éoliens va jusqu'à défier notre capitale en voulant implanter une usine éolienne, en pleine zone agricole, à 5 km de la citadelle, sur le site de Limoy. L'étude d'incidences précise, par ailleurs, que l'emplacement retenu, visible depuis tout le nord du Condroz, est totalement inadapté. D'importantes nuisances environne-mentales risquent d'être créées, pour un apport très faible en électricité et en gain d'émissions»,* conclut Jean-Pierre Storder, au nom des signataires de la pétition.

A Namur (où la CCAT a également émis un avis défavorable), la mobilisation s'organise.

## L'échevin transmettra à la Région wallonne

*«Comme vous le savez, je n'ai pas de pouvoir de décision en la matière, a répondu Alain Detry à ses interlocuteurs. Votre dossier sera, comme il se doit, envoyé à la Région wallonne. Je fais donc office de boîte aux lettres. La Ville prendra, bien sûr, position, lors d'un prochain collège communal. Nous évaluerons les intérêts et les conséquences d'un tel projet, essentiellement en matière de politique paysagère et de protection de la faune et de la flore. Notre avis sera remis, dans la dizaine de jours qui suivent, aux fonctionnaires régionaux. C'est de ceux-ci que dépend la décision finale.»*

Et les représentants des riverains et du collectif *Vent de Raison* de rappeler que *«l'article 1<sup>er</sup> du code wallon d'aménagement du territoire impose à la Région de veiller, dans le cadre de ses compétences, à la conservation et au développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.»*

**J.-P.C.**